

# RWE

## PROJET ÉOLIEN Des Marchellions



Juin 2025

### Annexe du volet paysager de l'étude d'impact

### Reponse à l'avis de l'UDAP

**PARC EOLIEN DES MARCHELLIONS**

50 rue Madame de Sanzillon  
92 110 CLICHY

**Communes de  
Saint-Maur-sur-le-Loir et Dancy (28)**



## REPONSE A L'AVIS DE L'UDAP CONCERNANT LE VOLET PAYSAGER

### Extrait n°1 de l'avis page 2

« (...) Parmi les monuments historiques suscités, ceux de Bonneval, aux portes de laquelle est situé le projet, seront les plus concernés. La commune en compte dix, ce qui la place en troisième position ex-aequo dans le département, après Chartres et Châteaudun, en termes de protection patrimoniale. Forte de cette richesse historique et architecturale, la municipalité de Bonneval cherche à bénéficier de la marque « Petites cités de caractère », dont le concept même est difficilement conciliable avec les installations industrielles démesurées que sont les aérogénérateurs.

Dans le même ordre d'idée, l'étude préalable au classement de la commune au titre de Site patrimonial remarquable (SPR), une puissante protection dans le domaine patrimonial, a été lancée en décembre 2023. Bonneval rejoindrait ainsi les neuf autres communes du département ayant obtenu de ce classement.

En outre, l'ajout d'un parc éolien au sud-est de la commune contribuerait, du fait des parcs déjà présents au nord-est, à la cerner.

Enfin, le clocher de l'église Notre-Dame de Bonneval sera en concurrence directe avec le futur parc, que l'on apercevra en toile de fond depuis la N 10 (fig. 1). On regrette, à ce propos, qu'aucun photomontage n'ait été réalisé depuis ce point de vue, et que la seule projection proposée par le porteur de projet depuis l'ouest de Bonneval ait été faite depuis la D 27, avec un entrepôt industriel au premier plan (fig. 2). »

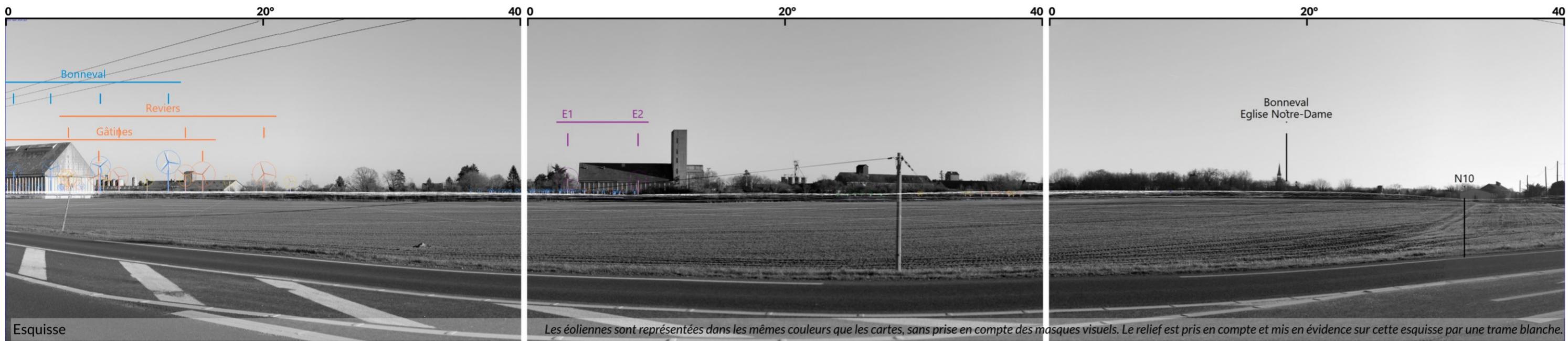
Concernant l'église Notre-Dame de Bonneval, un photomontage depuis la N10 a été réalisé dans l'étude complétée. Il est disponible en page 184 du Volet paysager actualisé et en page 68 du carnet annexe, sur la base de la prise de vue identifiée par l'UDAP approximativement en figure 1.

Depuis cette vue, l'analyse conclut que :

- Le projet est en arrière-plan de bâtiments agricoles et de végétation. Seuls les bouts de pale d'une des éoliennes du projet sont visibles. Ce dernier étant alors discret.
- Le projet se situe à plus de 30° d'angle horizontal du clocher de l'église, il n'existe pas alors de situation de covisibilité. Le projet se situe plus précisément à 55°. Pour rappel, la vision est basée pour chaque œil sur un cône de vue de 60°. Pour autant, l'angle convergent sur un point précis et permettant une vision nette est plus limitée.

Les impacts visuels sur le patrimoine de l'Eglise Notre-Dame sont nuls.

Figure 1 : Extrait du Volet paysager - Photomontage n°8



#### Extrait n°2 de l'avis pages 3-4

« A l'opposé de Bonneval, au sud-est du projet, seul un mince boisement protège l'ancienne Abbaye du Bois de Nottonville d'une visibilité directe sur le futur parc éolien. En revanche, le bâtiment et les éoliennes seront en co-visibilité, c'est-à-dire visibles simultanément, depuis la D 27 (fig. 3 et 4). Le point de vue retenu ici se situe à 950 de l'ancienne Abbaye au Bois, et à 850 m du château de la Brosse, c'est-à-dire aux abords directs des deux édifices. »

Concernant l'Abbaye du Bois de Nottonville, un photomontage depuis la route secondaire D27 a été réalisé dans l'étude complétée. Il est disponible en page 256 du Volet paysager actualisé et en page 212 du carnet annexe, sur la base de la localisation vue identifiée par l'UDAP en figure 4.

Depuis cette vue, l'analyse conclut que :

- Le projet est visible en pied sur la partie droite du panorama, avec un faible emprise horizontale et une implantation visible.
- Le projet se situe à plus de 90° d'angle horizontal du clocher de l'église, il n'existe pas alors de situation de covisibilité ainsi qu'aucune concurrence visuelle entre le projet et le patrimoine protégé.

Les impacts visuels sur le patrimoine de l'Abbaye sont nuls.

Concernant le château de la Brosse, il a été noté dans l'état initial lors de l'analyse des sensibilités en page 64 du Volet paysager :

Carte 1 : Château de la Brosse

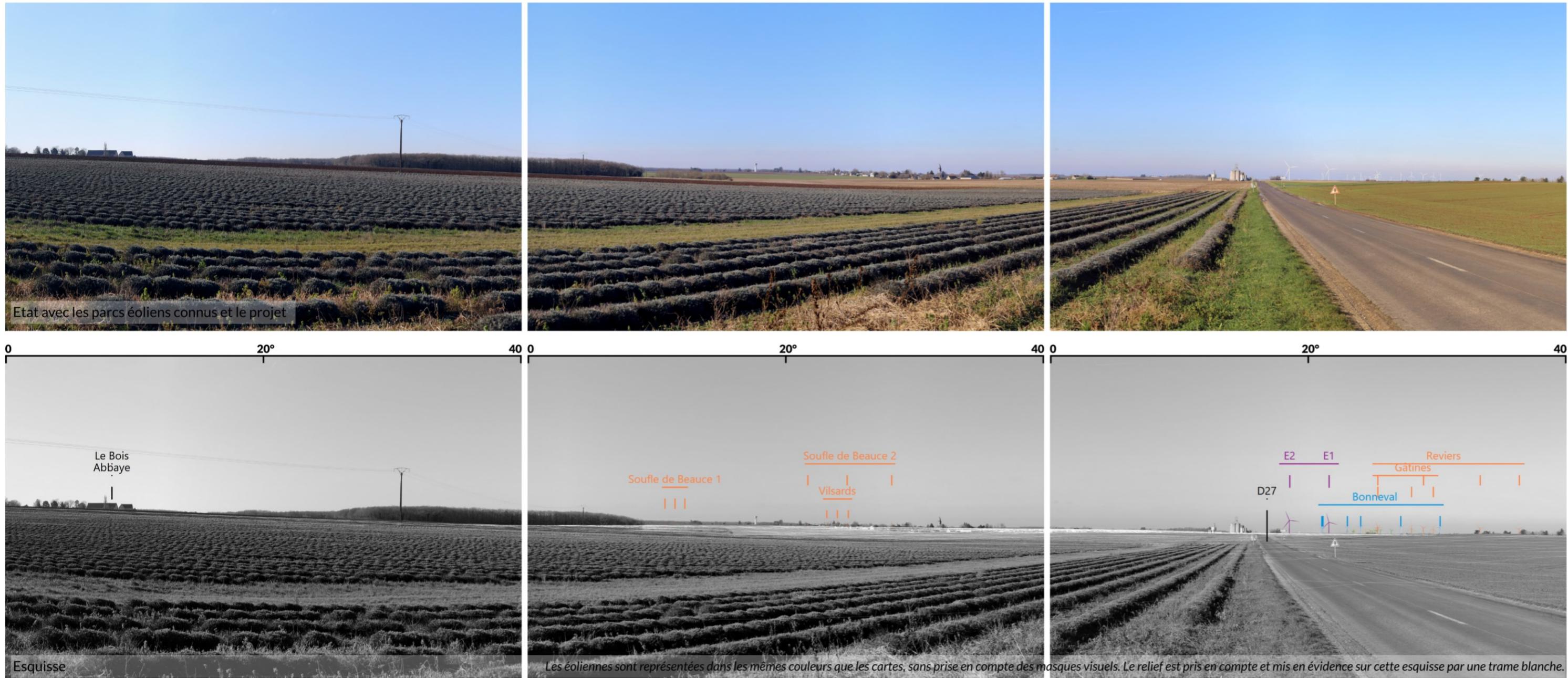


Sources: Géoportail, DREAL et DRAC, France GR

« (...) D'épais rideaux boisés bordent le château sur tout son pourtour. Les vues sont fermées par la végétation, tout comme il est noyé dans la masse et n'est pas visible. La sensibilité de visibilité et de covisibilité sont nulles. »

L'absence de visibilités depuis le site ainsi que l'absence de silhouette visible du fait de la densité végétale qui l'entoure, ont amené à la conclusion de sensibilités nulles et par extension, avec le projet à des impacts nuls.

Figure 2 : Extrait du Volet paysager - Photomontage n°26

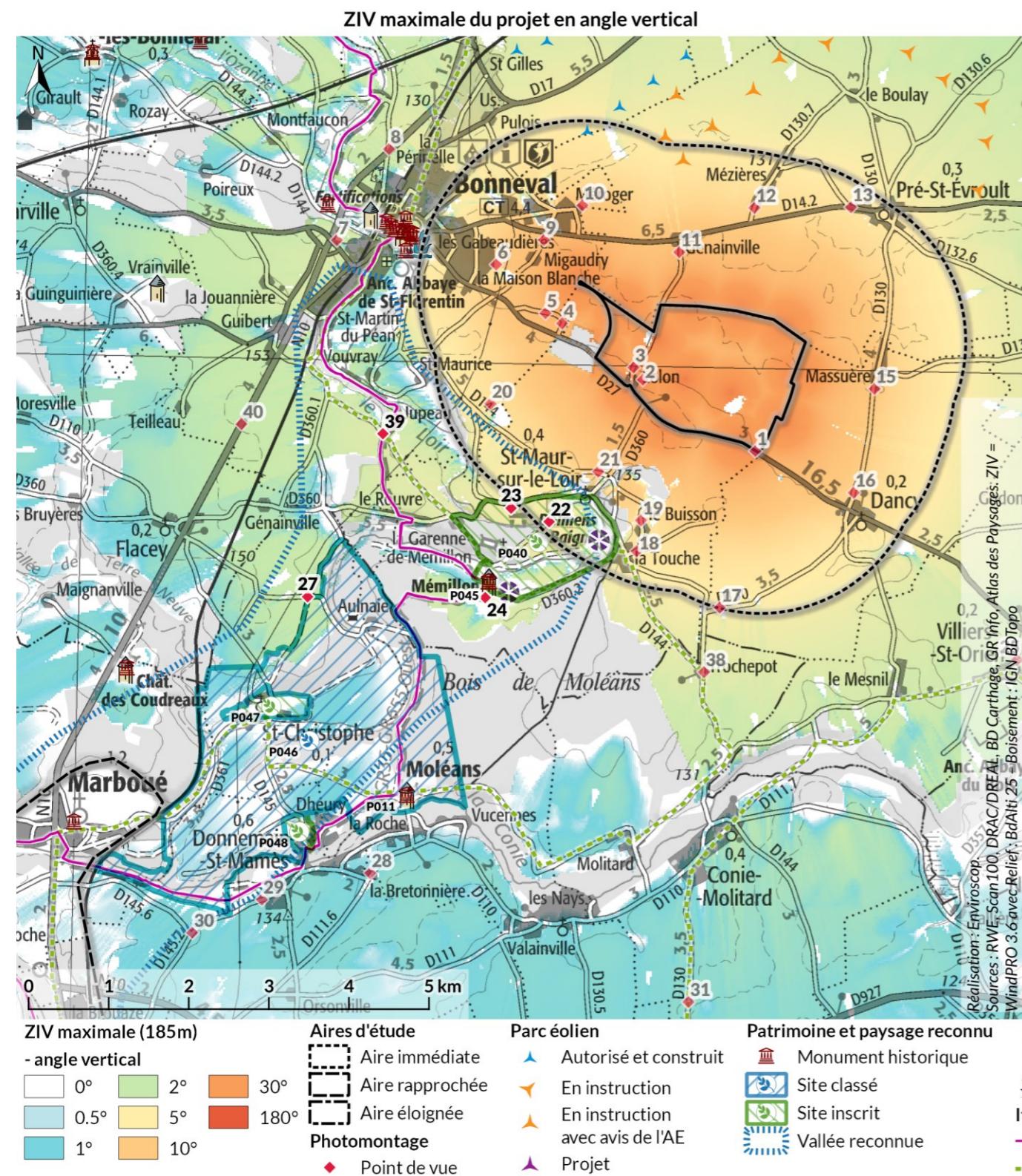


## Extrait n°3 de l'avis pages 4-5

« La carte présentant la zone d'influence visuelle (fig. 5) du projet témoigne de la réelle visibilité de celui-ci depuis les boucles du Loir. Il s'agit là de l'un des secteurs les plus pittoresques du département, dont l'environnement est exceptionnellement préservé et sauvagardé, notamment par les sites inscrits de la Boucle du Loir et du village de Saint-Christophe, et le site classé de Saint-Christophe. La présence de deux monuments historiques majeurs que sont les châteaux de Mémillon et Moléans accroît encore la valeur de ce site, qui sera significativement altéré par l'élévation de machines approchant les 200 m de haut, une dimension qui les classera parmi les plus massives du territoire.

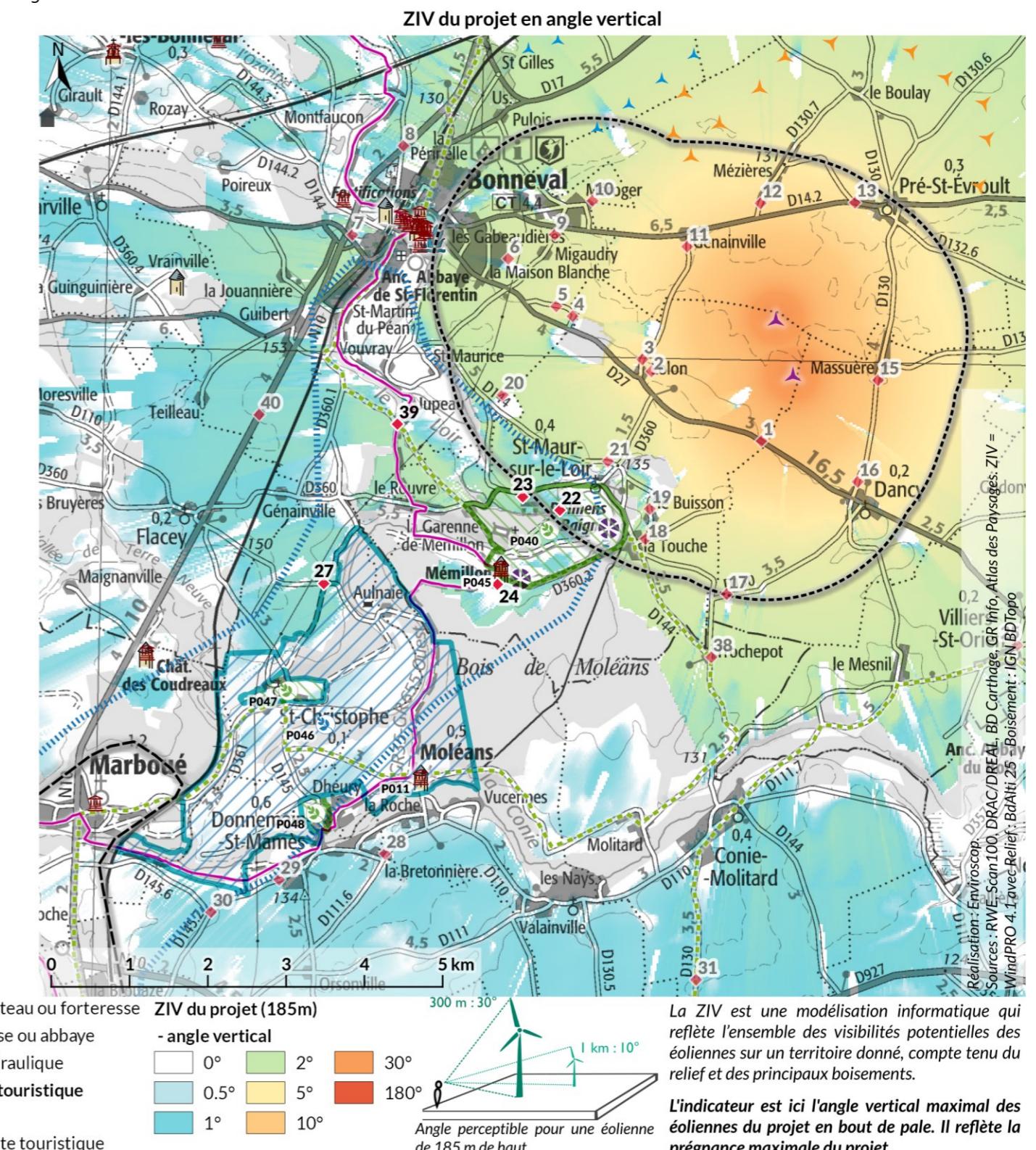
D'un point de vue plus large, le Loir, en tant que principale rivière du département d'Eure-et-Loir, mérite que l'on se montre particulièrement vigilant à la protection de ses abords. »

Figure 3 : Comparaison de la ZIVmax dans l'état initial et de la ZIV projet



La ZIV présentée dans l'avis de l'UDAP en figure 5 renvoie à celle située en partie B. Etat initial de l'environnement, en page 26 du Volet Paysager. Elle correspond à la ZIV maximale qui était utilisée pour l'analyse des sensibilités. Celle du projet est aussi présente mais plus loin dans l'étude, à partir de la partie impact en partie D. Impacts visuels et cumulés, en page 136 (aire immédiate), 138 (aire rapprochée) et 141 (aire éloignée).

Il s'avère qu'au regard de la ZIV projet, les effets sont moins importants. La figure en page suivante confronte la ZIVmax maximisante et la ZIV projet, sur la base de la même légende colorée, simplifiant la lecture et la comparaison entre elles. Les éoliennes E1 et E2 étant situées au nord-est de la ZIP, elles sont plus reculées et donc moins prégnantes pour la Vallée du Loir et les éléments patrimoniaux y attenants. Ainsi, les valeurs de ZIV (disponibles en page ci-après) depuis la vallée et ses patrimoines protégés (notamment le site de Saint-Christophe) ne dépassent jamais 2° et seront donc peu prégnantes dans le paysage. Aussi, les effets de surplombs et de covisibilités ont été étudiés et il n'y a aucune situation où le projet provoque un décalage d'échelle significatif.



De plus, la prégnance visuelle du projet est précisée dans la partie D.I-1, concernant la prégnance visuelle attendue avec la ZIV projet. Il est relevé une prégnance tout au plus **faible** (compris entre 1° et 2° d'angle vertical) pour les éléments associés au site inscrit de la Boucle du Loir (P40) et le site Saint-Christophe (P46). Les autres sites présentent des valeurs de ZIV projet **négligeables** (inférieures à 1°) (cf. figures ci-après extraite du Volet paysager en page 137 et 139).

Figure 4 : Extrait du tableau de ZIV en angle vertical du projet depuis les patrimoines et sites reconnus de l'aire immédiate

ID	Nom	Catégorie	Enjeu	Distance au projet	Sensibilités Etat initial	ZIVpro verticale	Impacts du projet
40	La boucle du Loir	Site Inscrit	Principal	2,80 km	Visi. Mod. à nulle Cov. Nulle	1,91°	Visi. voir PM Cov. Nul
41	Vallée du Loir	Reco	Principal	2,89 km	Visi. Mod. à nulle Cov. Nulle	1,92°	Visi. voir PM Cov. Nul
42	Méandre du Loir	Ponctuel	Significatif	2,87 km	Visi. Mod. à nulle Cov. Nulle	1,43°	Visi. voir PM Cov. Nul
43	Dolmen de Baignon	Tourisme	Local	3,65 km	Visi. Mod. à nulle Cov. Nulle	1,53°	Visi. voir PM Cov. Nul

Légende : Visi. = Visibilité // Cov. = Covisibilité // Négli. = Négligeable // Mod. = Modéré // PM = Photomontage

Figure 5 : Extrait du tableau de ZIV en angle vertical du projet depuis les patrimoines et sites reconnus de l'aire rapprochée

ID	Nom	Catégorie	Enjeu	Distance au projet	Sensibilités Etat initial	ZIVpro verticale	Impacts du projet
11	Château de Moléans	MH part. Classé Inscrit	Principal	6,97 km	Visi. Nulle Cov. Modérée	0,00°	Visi. Nul Cov. voir PM
44	Mémillon	Ponctuel	Principal	4,37 km	Visi. Faible Cov. Modérée	0,90°	Visi. Faible Cov. voir PM
45	Château de Mémillon	MH part. Inscrit	Principal	4,43 km	Visi. Faible Cov. Modérée	0,90°	Visi. Faible Cov. voir PM
46	Site de Saint-Christophe	Site classé	Principal	5,55 km	Visi. Modérée à nulle Cov. Nulle	1,41°	Visi. voir PM Cov. Nul
47	Village de Saint-Christophe et ses abords	Site Inscrit	Principal	7,14 km	Visi. Négli. Cov. Nulle	0,50°	Visi. Négli. Cov. Nul

De plus, la synthèse de visibilités et covisibilité en partie D.IV du Volet paysager (page 303) reprend les éléments d'analyse.

Figure 6 : Synthèse des impacts du projet sur les patrimoines et sites reconnus des aires immédiate et rapprochée

Id	Nom	Catégorie	Localisation	Unité paysagère	Enjeu	Sensibilité visibilité	Sensibilité covisibilité	Distance au projet	ZIVpro verticale	Photomontage	Impacts de visibilité	Impacts de covisibilité
40	La boucle du Loir	Site Inscrit	Saint-Maur-sur-le-Loir	Vallée du Loir	Principal	Modérée à nulle	Nulle	2,80 km	1,91°	n°22-23	Faibles à négligeables	Nuls
41	Vallée du Loir	Reco		Beauce, Vallée du Loir	Principal	Modérée à nulle	Nulle	2,89 km	1,92°	n°22-23	Faibles à négligeables	Nuls
42	Méandre du Loir	Ponctuel	Saint-Maur-sur-le-Loire	Vallée du Loir	Significatif	Modérée à nulle	Nulle	2,87 km	1,43°	n°22-23	Faibles à négligeables	Nuls
43	Dolmen de Baignon	Tourisme	Saint-Maur-sur-le-Loire	Vallée du Loir	Local	Modérée à nulle	Nulle	3,65 km	1,53°	n°23	Faibles	Nuls

Id	Nom	Catégorie	Localisation	Unité paysagère	Enjeu	Sensibilité visibilité	Sensibilité covisibilité	Distance au projet	ZIVpro verticale	Photomontage	Impacts de visibilité	Impacts de covisibilité
11	Château de Moléans	MH part. Classé-Inscrit	Moléans	Beauce	Principal	Nulle	Modérée	4,89 km	0,00°	n°28	Nuls	Négligeables
44	Mémillon	Ponctuel	Mémillon	Vallée du Loir	Principal	Faible	Modérée	4,37 km	0,90°	n°24	Faibles	Faibles
45	Domaine de Mémillon	MH part. Inscrit	Saint-Maur-sur-le-Loir	Vallée du Loir	Principal	Faible	Modérée	4,43 km	0,90°	n°24	Faibles	Faibles
46	Site de Saint-Christophe	Site classé	Saint-Christophe, Donnemain-Saint-Mamés, Marboué, Moléans	Vallée du Loir	Principal	Modérée à nulle	Nulle	5,55 km	1,41°	n°27	Négligeables	Nuls
47	Village de Saint-Christophe et ses abords	Site Inscrit	Saint-Christophe	Vallée du Loir	Principal	Négligeable	Nulle	7,14 km	0,50°		Négligeables	Nuls

Leur niveau est tout au plus **faibles** pour les éléments les plus proches, à savoir la Boucle du Loir (P40), la Vallée du Loir (P41), les Méandres du Loir (P42) et le Dolmen de Baignon (P43). Le projet est toujours masqué partiellement par le relief et la végétation. Selon où on se situe, cela rend ses impacts **faibles** lorsqu'il est le plus visibles à **nuls** lorsqu'il est masqué intégralement. Ils sont illustrés par les photomontages n°22 et n°23, disponibles respectivement en page 244 et 246 du Volet paysager et en page 180 et 188 du carnet annexe de photomontages.

Contrairement à une sensibilité de covisibilité identifiée comme modérée, les impacts sont **négligeables** pour la silhouette du Château de Moléans. En effet, seuls les bouts de pale du projet sont visibles par intermittence et ce dernier ne se situe pas en covisibilité avec l'église Saint-Pierre et le château de Moléans. Le photomontage n°28 qui l'illustre est disponible en page 260 du Volet Paysager et 228 du carnet annexe.

Les impacts sont **faibles** pour le château de Mémillon (P44) et son domaine (P45), que ce soit en termes de visibilité ou covisibilité. Le projet n'est pas en covisibilité avec ces derniers mais est perceptible en partie à l'arrière de la végétation, tout en restant à l'échelle de la vallée. Il est illustré par le photomontage n°24 disponible en page 248 du Volet paysager et en page 196 du carnet annexe.

Le site de Saint-Christophe (P46) a été étudié par photomontage, avec le photomontage n°27, disponible en page 258 du Volet paysager et en page 220 du carnet annexe. Il était identifié dans l'état initial une sensibilité de visibilité modérée qui s'est avérée en termes d'impact finalement **négligeable**. La végétation de la vallée forme un masque plus ou moins haut et plus ou moins opaque. Le projet n'est visible que partiellement en arrière-plan et généralement par intermittence.

Enfin en s'appuyant sur la valeur de ZIV projet affichée à 0,5° d'angle vertical pour le village de Saint-Christophe et ses abords (P47), soit une très faible prégnance, les impacts de visibilité seront tout au plus **négligeables**.



# RWE

